

AVRIL/MAI/JUIN-2020

COVID-19

PLÉLAN CONFINÉ

LE POINT SUR LES DISPOSITIONS
COMMUNALES EN VIGUEUR

Sur le vif

Comment sont gérés nos
espaces verts ?

P.5

Dossier

Tout savoir sur le budget 2020

P.11

Zoom

CIDFF 35

P.18



Matinée des T.A.M à la mairie / 8 janvier

Découverte du fonctionnement de la mairie par les enfants inscrits aux T.A.M dans le cadre du programme de découverte du territoire et des entreprises.



Cérémonie des vœux / 13 janvier

Rétrospective et présentation des projets menés en 2019 par les élus aux plélanaises et plélanais venus assister à la cérémonie des vœux de l'équipe municipale.



Remise des prix de la P'tite Fabrique 2019 / 13 janvier

L'enveloppe du budget participatif a été attribuée aux deux projets portés par François Peschard pour la création d'espaces arborés et de sensibilisation à la biodiversité et à Monique Weber pour la création de 2 boîtes à livres.



Embellissement du transformateur électrique Enedis au Gué par l'Espace jeunes / 11 mars

Inauguration de l'oeuvre de street art réalisée par les jeunes et un graffeur professionnel pour embellir le transformateur électrique du village du Gué.



MERCI DE NOUS L'AVOIR POSÉE !

TRAVAUX RUE DE L'HERMINE

1- Pourquoi ne pas avoir fait de marquage au sol pour indiquer la limitation de vitesse à 30 km/h ?

Si le marquage au sol n'a pas encore été réalisé et l'installation de la signalétique finalisée c'est parce que nous avons été confrontés à des conditions météorologiques contraignantes en ce début d'année. Mais rassurez-vous cela est programmé bien sûr.

2- Concernant le ramassage scolaire, est-il envisagé de repenser le stationnement des cars ?

La zone de stationnement des cars scolaires est provisoire dans l'attente de la deuxième tranche de travaux prévue cette année qui comprend la réalisation d'un parking spécifique pour les bus. En attendant, des consignes particulières ont été données aux chauffeurs de bus pour minimiser leur temps d'attente dans la rue de l'Hermine.

ÉDITO

Murielle Douté-Bouton
Maire de Plélan-le-Grand



De quelle façon rédiger cet éditorial du Plélan mag ? Peut-être en commençant par la vie « d'avant » : le budget 2020 a été voté, la commune a vu le renouvellement de son label Village étape, de nouveaux arrivants professionnels vous sont présentés et ainsi que des informations sur l'entretien des espaces verts et une invitation à l'engagement associatif ou citoyen.

Mais toutes ces informations semblent passer au second plan au regard de la crise sanitaire inédite que la France affronte depuis plusieurs semaines, et notamment le confinement activé depuis le 16 mars dernier.

Les élections municipales et la gouvernance municipale

Dans ce contexte, le 1er tour des élections municipales s'est tenu le 15 mars 2020 : une seule liste, un contexte sanitaire en dégradation progressive ont généré un taux faible de participation.

Je remercie les agents municipaux, les assesseurs et les scrutateurs qui ont permis à ce scrutin de se tenir, en faisant respecter les consignes de distanciation sociale et les gestes barrières. Malgré le maintien de ce 1er tour, l'installation des conseils municipaux élus le 15 mars a été reportée, au moins jusqu'à la mi-mai.

Le conseil municipal sortant est donc mobilisé pour piloter la gestion communale, dans ce contexte de crise. J'ai d'abord mobilisé une cellule restreinte de 4 adjoints pour décliner, avec les chefs de service, les premières dispositions : des décisions rapides, nombreuses, résultant des directives nationales qui se sont succédées les unes après les autres, en restant en contact avec les acteurs locaux de la santé, de l'éducation, de la sécurité.

A l'issue de la 1ère semaine de confinement, l'intégralité du bureau municipal se réunit à nouveau par visio-conférence, 2 à 3 fois par semaine. Prendre les décisions du quotidien, anticiper les conséquences de la crise, s'adapter au contexte, débattre, trouver des solutions, demander des avis, donner des conseils. Le conseil municipal a été tenu informé de toutes les décisions, ainsi que les nouveaux élus, en attente d'installation.

Les dispositions communales

A partir du 13 mars, dès l'annonce de la fermeture des établissements scolaires, nous avons décliné l'organisation communale, au travers d'un plan de continuité de l'activité : assurer la continuité des services publics de proximité essentiels, organiser le télétravail des agents en situation de le faire et se coordonner avec les autres acteurs du territoire, telles ont été nos responsabilités.

Le service périscolaire a été fermé dès le 16 mars, mais des agents sont mobilisés sous forme d'astreintes pour accueillir les enfants de personnels de santé, en complément de l'accueil réalisé par les établissements scolaires. L'accueil de la mairie est joignable par téléphone ; les services techniques interviennent pour surveiller les bâtiments communaux, pour assurer les opérations nécessaires à la salubrité et à la sécurité routière mais aussi certaines missions d'entretien nécessaires pour éviter la dégradation rapide de certains espaces verts. Notre agent de surveillance de la voie publique est également très mobilisée, en relation directe avec chacun et en appui à la gendarmerie.

Nous vous donnons régulièrement les informations importantes : par le site internet, le panneau lumineux, les réseaux sociaux ou la presse, lorsque nos communiqués de presse sont diffusés.

Je tiens à saluer l'engagement exemplaire des agents communaux qui assurent les missions de service public qui leur sont confiées.

Contactez les personnes isolées

Depuis le 20 mars, nous contactons les personnes âgées ou seules par téléphone pour évaluer leurs besoins éventuels : nous avons constaté une très forte mobilisation des familles et des voisins pour aider leurs proches, ce qui est très rassurant, la solidarité fonctionne très bien.

N'hésitez pas à vous signaler en mairie si vous avez besoin d'aide, nous trouverons ensemble les solutions adaptées à votre situation. Vous pouvez aussi nous signaler un voisin ou une connaissance si vous avez des doutes sur sa capacité à subvenir à ses besoins pendant le confinement.

« Restez chez vous »

« Restez chez vous » : oui bien sûr, c'est indispensable pour tous ceux qui peuvent respecter cette exigence parce qu'ils télétravaillent, doivent garder leurs enfants, parce qu'ils n'ont plus d'activité professionnelle ou que leur âge le nécessite. Les habitudes sont parfois dures à faire évoluer en un temps si court : ce n'est pas parce que nous sommes dans une petite ville que le virus est absent. Alors restez chez vous.

Parce que nous devons collectivement freiner cette vague qui arrive et qui risque de submerger les services hospitaliers, comme c'est déjà le cas dans plusieurs régions. Plus que jamais, les décisions individuelles ont un impact sur le collectif.

Et puis il y a tous ceux qui continuent à travailler - commerçants, chauffeurs routiers, agriculteurs, ouvriers etc. - pour que d'autres puissent à court et long terme s'approvisionner ou parce que les chantiers se poursuivent. Merci à tous pour votre courage et votre dévouement. Votre patience aussi face, parfois, à des comportements irrespectueux.

Notre soutien va aussi à toutes celles et ceux, qui ont dû arrêter leur activité, et qui s'inquiètent de l'impact économique de ces fermetures sur leur entreprise, mais aussi sur leurs revenus au quotidien. La communauté de communes de Brocéliande a recensé les dispositifs d'aides aux entreprises sur son site internet, n'hésitez pas à vous y référer ou à contacter le service développement économique.

Remerciements

Je remercie tous les personnels soignants qui sont en première ligne : les médecins, les infirmiers, aides soignants, auxiliaires de vie, qu'ils/elles travaillent à l'hôpital, dans les maisons de santé, ou à domicile. En milieu rural, les médecins, l'ADMR, le service infirmier de soin à domicile, les infirmiers, auxiliaires de vies continuent à prendre soin des plus fragiles avec la double exigence de se protéger et de protéger leurs patients. Je pense aussi à la Villa Saint-Joseph et à son personnel qui relève le défi de protéger ses résidents, et qui trouve des solutions pour que malgré tout, ils et elles gardent un lien avec leur famille. Merci à elles et à eux et à tous ceux qui leur permettent d'assurer leur mission.

Je souhaite beaucoup de courage à chacun et chacune d'entre vous et vous exhorte à respecter les directives de confinement. Prenez soin de vous et de vos proches.

Je vous assure de la totale mobilisation de vos élus dans cette crise sanitaire inédite pour faire le lien et trouver des solutions lorsque c'est nécessaire.

COVID-19

LES DISPOSITIONS COMMUNALES

Compte tenu du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 et du confinement national en vigueur, les dispositions communales applicables à compter du 16 mars et jusqu'à nouvel ordre sont les suivantes :

• FERMETURE DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

• FERMETURE DE LA MAIRIE

- L'accueil physique de la mairie est maintenu pour les cas d'extrêmes urgences et les démarches d'état civil.
- L'accueil téléphonique au 02 99 06 81 41 et par mail à accueil@plelan-le-grand.fr de la mairie reste ouvert du lundi au vendredi aux horaires habituels.
- Tous les rendez-vous actuellement programmés pour l'enregistrement d'une demande de titre (passeport et carte d'identité) sont annulés jusqu'à fin mai.
- Un stock d'attestations de déplacement dérogatoire est à disposition dans le hall de la mairie.

• SERVICE DE GARDE POUR LES ENFANTS DES PERSONNELS MOBILISÉS DANS LA CRISE SANITAIRE

- Pour les enfants de moins de 3 ans : le Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) est joignable du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 / Tél : 07 72 66 25 38 / Mail : rpam@cc-broceliande.bzh.
- Pour les enfants de plus de 3 ans scolarisés : prendre contact avec l'établissement scolaire de votre enfant.
- Prise en charge des enfants scolarisés et des personnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire par le service périscolaire hors temps scolaire (garderie du matin, temps du midi, garderie du soir).

• ANNULATION OU REPORT DES MANIFESTATIONS JUSQU'À NOUVEL ORDRE

- Suspension du marché dominical conformément au décret du 23 mars 2020 visant à renforcer les mesures de l'état d'urgence sanitaire en Ile-et-Vilaine

• GESTION DES DÉCHETS

- Les collectes Ordures ménagères et sélectives pourront subir des perturbations. Vous êtes invités à maintenir votre bac présenté à la collecte pour permettre un rattrapage éventuel.
- Les collectes textiles dans les conteneurs d'apport volontaires gérés par Le Relais sont suspendues.
- Fermeture des déchèteries jusqu'à nouvel ordre.

• COMMERCE AUTORISÉS À OUVRIR AU PUBLIC

- La liste des jours et horaires d'ouverture des commerces plélanais autorisés à ouvrir est consultable sur le site de la mairie www.plelan-le-grand.fr et au format papier dans les commerces et dans le hall de la mairie.



POURQUOI LE MARCHÉ EST-IL FERMÉ ?

LES EXPLICATIONS DU BUREAU MUNICIPAL



Le marché de Plélan a été maintenu jusqu'au 22 mars avec une limitation aux commerçants alimentaires titulaires, en mettant en place des dispositions de sécurité spécifiques, impliquant une mobilisation forte des agents et des élus pour les expliquer et surveiller son bon déroulement.

Le 23 mars, le Premier Ministre annonçait la fermeture de tous les marchés sauf dérogation demandée par les maires et acceptation par les préfets. J'aurais préféré que des bonnes pratiques soient imposées, et que les marchés ne les mettant pas en œuvre soient fermés. Mais cela n'a pas été le choix du gouvernement, faisant ainsi reposer la sécurité sanitaire des habitants sur les élus locaux.

La décision préfectorale de limiter à 15 étals le nombre de commerçants des marchés autorisés par dérogation, venant s'ajouter à l'interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes, nous a semblé impossible à conjuguer pour notre marché, sans mettre en danger l'ensemble des participants. Limiter à 15 étals et voir une queue se mettre en place à l'extérieur pour accéder à une enceinte réduite du marché ? C'est un risque que nous n'avons pas voulu prendre.

Nous avons donc pris la difficile décision de ne pas demander de dérogation d'ouverture, considérant que la notoriété et la taille habituelle du marché ne nous permettrait pas de répondre à toutes les exigences de sécurité exigées. Le flux des visiteurs est toujours conséquent et encore une fois, les 100 personnes sont très rapidement atteintes. Beaucoup de communes ont obtenu une dérogation d'ouverture : la plupart des marchés concernés n'ont qu'un petit nombre de commerçants en temps normal et les grandes villes bénéficient de moyens humains plus conséquents pour encadrer une telle organisation. Ce n'est pas le cas de Plélan, l'un des plus gros marchés du département.

Nous n'avons pas non plus voulu imposer aux agents municipaux, dont les interventions auraient du être accrues pour s'adapter à une nouvelle organisation, ce risque d'exposition. La priorité c'est d'endiguer l'épidémie, pour soutenir tous les personnels en première ligne et éviter au maximum les rassemblements. Ce n'est pas parce que nous sommes dans une petite ville que le virus est absent : il y a des malades parmi nos amis, nos voisins, nos collègues, nos proches. Cette question est très complexe car l'approvisionnement alimentaire reste une priorité vitale, d'autant que beaucoup d'entre nous sont engagés sur le soutien aux circuits courts, aux producteurs locaux.

Mais en période d'épidémie, notre responsabilité d'élus-e-s est aussi d'appliquer les directives visant à limiter les risques de contamination liés aux contacts. Et de faire des choix, parfois douloureux pour prendre soin les uns des autres : des commerçants, des producteurs locaux, des clients et du personnel communal.

Certains ont pu apprécier cette décision pour la protection de tous, d'autres moins, mais nous cherchons à présent à rebondir afin de valoriser les solutions alternatives permettant à la production locale de s'écouler.

Face à l'épidémie et aux décisions nationales, les producteurs locaux s'organisent, proposent des solutions de commande à distance et d'approvisionnement à leurs clients (vente à la ferme, livraison à domicile). La collectivité sera le relais des solutions alternatives qui seront proposées pendant cette période.

Dès que les effets positifs du confinement seront constatés et qu'un assouplissement réglementaire sera proposé le marché ré-ouvrira, mais pas avant.

Je remercie chacun-e d'entre vous de sa compréhension et de la responsabilité dont il/elle fera preuve dans cette période difficile pour tous et vous assure de la pleine mobilisation des élus municipaux dans la gestion locale de cette crise sanitaire mondiale. Elle montre à quel point il est nécessaire de trouver des solutions et de les développer quand tout va bien, pour être prêts quand une crise éclate.

Nous ne pensons certainement pas la vivre si rapidement, mais je suis plus que jamais convaincue des efforts que nous devons faire « après » pour adapter nos modes de vie, rapprocher la production de la consommation, limiter notre impact environnemental et réduire notre dépendance à des approvisionnements trop éloignés, quels qu'ils soient.



Pour vous aider à vous approvisionner pendant la période de confinement, les commerçants plélanais et les producteurs locaux s'adaptent à la situation. Consultez leurs jours et horaires d'ouverture sur le site de la mairie www.plelan-le-grand.fr.

«BOURSE AU BAFA»

Vous avez plus de 17 ans, souhaitez devenir animateur et auriez besoin d'un petit coup de pouce financier pour passer votre BAFA (Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur)? La mairie de Plélan finance une «Bourse au BAFA» et l'Inter'Val vous accompagne dans vos démarches. Et c'est toute l'année ! Pour plus d'infos prenez RDV avec Marine Lecars, coordinatrice jeunesse de l'Inter'Val.

Mel : marine.lecars@interval.org
Tél : 02 99 06 88 90



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Après plus de 2 ans de travail, l'écriture du PLUi touche à sa fin. Un travail qui a nécessité de penser le territoire dans sa globalité, de trouver un point d'équilibre à partir des PLU communaux.

Fruit d'un travail de collaboration entre les 8 communes et la Communauté de communes de Brocéliande, et d'une importante concertation avec la population, le projet de PLUi a été présenté en réunion publique le 30 janvier et arrêté en conseil communautaire le 10 février.

Prochaine étape : les consultations officielles par l'ensemble des personnes publiques associées, l'autorité environnementale, les commissions départementales visées par le code de l'urbanisme et les 8 communes du territoire pour avis. À l'issue de cette consultation, les documents seront communiqués au public par le biais d'une



enquête publique qui aura lieu au second trimestre 2020. Cette enquête publique permettra aux habitants de faire part de leurs remarques, lesquelles permettront les derniers ajustements du PLUi, avant son adoption définitive et son entrée en vigueur envisagée fin 2020. D'ici là, ce sont les PLU communaux qui continuent d'être applicables.

RÉSIDENTICE D'ARTISTE EN COURS À L'ÉCOLE.

Depuis la rentrée 2019, Candice Hazouard, photographe et vidéaste, intervient auprès des 31 élèves de la classe de CM1 de l'école de la Pierre Pourprée pour développer avec eux un projet artistique sur la thématique de l'arrivée du confort moderne à Plélan dans les années 60.

Cette résidence d'artiste, à l'initiative de la municipalité, est soutenue par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et mise en oeuvre par l'intermédiaire de l'association Clair Obscur qui assure la promotion du cinéma et de l'audiovisuel sur l'ensemble du territoire de Bretagne via l'éducation aux images et le festival de Rennes Métropole Travelling.

Passionnée par l'architecture des années 60, Candice Hazouard mène depuis 2017 une recherche documentaire sur l'arrivée du confort moderne et ses répercussions architecturales mais aussi sociales et sociétales. Un travail qui se traduit par la réalisation de films et de photographies auquel elle associe les élèves de CM1 de la Pierre Pourprée.

Ces derniers peuvent ainsi, en même temps que de découvrir la photo et la vidéo, remonter le temps et l'histoire depuis les années 60 à aujourd'hui et prendre conscience de l'impact des évolutions technologiques sur nos modes de vies : l'arrivée du téléphone, de la télévision, de l'eau et de l'électricité dans les foyers, de la voiture, etc. C'est aussi pour eux un moyen de découvrir leur ville autrement et son histoire au travers d'archives et de témoignages d'habitants. Une enquête qu'ils vont mener jusqu'à la fin de l'année

scolaire avec à la clé une exposition à la médiathèque Julien Gracq du 9 juin au 1^{er} juillet. La résidence se poursuit à la rentrée de septembre 2020 avec les élèves de CM1 de l'école Notre-Dame.





COMMENT SONT GÉRÉS NOS ESPACES VERTS ?

Jardins publics, cimetière, espaces naturels entretenus le long des voiries et aux abords des équipements, écoles, terrains de sports, massifs et jardinières, etc.
L'aménagement et la gestion des espaces verts de la commune de Plélan relève d'un double enjeu : paysager et écologique.



Chapeauté par Laurent Lemintier responsable des services techniques municipaux, le service des Espaces Verts est géré par Lottie-Ann Quéré depuis le mois d'octobre. Elle et son équipe de 3 agents, ont pour missions de concevoir, aménager, protéger, développer et promouvoir le patrimoine naturel et paysager de la commune.

Objectif : concilier la qualité paysagère et l'écologie

En plus d'améliorer le cadre de vie, l'attractivité de la commune et le sentiment de bien-être de ses habitants, les espaces verts permettent de préserver la biodiversité, d'améliorer la qualité de l'air et la gestion des eaux pluviales. Leur entretien et leur aménagement sont donc réalisés en vue de répondre à l'ensemble de ces objectifs, grâce à la gestion dite « différenciée ». Une gestion en alternative à la gestion horticole intensive, qui consiste à adapter durablement l'entretien d'un espace en fonction de ces usages, des intérêts écologique et paysager qu'il présente.

Avec quels moyens ?

Le service Espaces Verts emploie plusieurs techniques d'entretien en vue de répondre à cet enjeu environnemental. Parmi ces techniques : la plantation de fleurs économes en eau pour les massifs et jardinières, l'utilisation de produits zéro-phyto, la mise en place de l'éco pâturage pour assurer la tonte naturelle de certains espaces par des

animaux, l'engazonnement du cimetière pour éviter la prolifération des mauvaises herbes, ou encore la mise en place d'un programme pluri-annuel d'entretien des haies bocagères.

D'autres bénéfices sont eux aussi engendrés par la gestion différenciée tel que : le gain de temps pour les 4 agents en charge d'un panel d'autres tâches telles que l'élagage, le nettoyage des caniveaux, la taille arbustive, le nettoyage du marché, la tonte des pelouses, la pose des illuminations de Noël, la vérification des aires de jeux, etc.

Quelques projets en cours et à venir

- Aménagement des espaces autour de La Canopée (plantations d'arbres, création d'une rocaille).
- Aménagement du rond point de la Vallée du Cast.
- Pose de bordures pour délimiter des massifs fleuris aux abords de l'église et du cimetière.
- Repose des jardinières suspendues à l'entrée de la 4 voies, au restaurant scolaire, à la mairie et au cimetière.
- Reprise de l'éco pâturage (moutons, chèvres et chevaux).
- Engazonnement du cimetière.
- etc.

À noter : afin de ne pas perturber le travail des agents sur le terrain, merci d'adresser toutes vos demandes relatives aux espaces verts à la mairie directement.



14,6 ha
d'espaces verts
entretenus sur la
commune dont 2,8 km
de tallus d'arbres

1,92 ha
d'éco pâturage
en zone urbaine
entretenus par
des chèvres et des
moutons

4,73 ha
entretenus
par des
chevaux

PLÉLAN FACE AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

L'évolution des températures n'est pas sans impact sur notre environnement et nos modes de vie. Des solutions d'aménagement urbain visant à pallier les effets négatifs du réchauffement climatique, notamment les îlots de chaleur, existent. Quelles sont ces solutions ?



Depuis le mois de septembre, 34 étudiants paysagistes-concepteurs de l'INSA Blois planchent sur la question dans le cadre d'une étude commanditée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine.

Le 14 février, ils sont venus présenter leurs propositions d'aménagements urbains et paysagers aux acteurs impliqués*. Leurs projets ont été menés sur 8 zones de la commune avec comme ligne directrice de repenser la ville pour l'adapter au réchauffement tout en préservant le bien-être de ses habitants, l'agriculture, la biodiversité, la qualité des sols, ses besoins associés à la campagne, son patrimoine bâti et paysager.

Véritables sources d'inspiration pour les futurs aménagements à mettre en oeuvre à Plélan, ces premières réflexions seront enrichies par la phase 2 de l'étude menée par un chercheur géographe de l'Université de Rennes 2, à savoir l'analyse de l'évolution des températures et son impact sur la commune, son environnement et la qualité de vie des plélanais.

Des données qui seront mesurées pendant 1 an et demi grâce à deux stations météorologiques et dix micro capteurs installés dans le centre bourg et en forêt.

* La Mairie de Plélan, la DDTM 35 (Direction Départementale des Territoires et de la Mer 35), la Communauté de communes de Brocéliande, la DREAL 35 (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Brocéliande) et l'Université de Rennes 2.

Quelques solutions proposées et illustrées par les étudiants :

- La création d'une ceinture verte tout autour de la ville pour protéger la biodiversité;
- La création de zones de fraîcheur ombragées par les arbres;
- La création de zones de production de ressources locales (potagers, jardins partagés, etc.);
- La création d'espaces verts à partir d'essences locales adaptées au climat breton, résistantes à la chaleur;
- La dynamisation du centre-bourg pour favoriser l'installation de commerces de proximité et les modes de transports doux;
- La création d'alternatives aux flux de transports motorisés (création de pistes cyclables, de chemins piétons ombragés, interdiction d'accès aux poids lourds et aux tracteurs en centre-bourg);
- La construction de logements collectifs et individuels, à faible consommation d'énergie avec des matériaux clairs pour limiter la chaleur;
- La fixation d'une limite du taux d'imperméabilisation des parcelles privées;
- La gestion alternative des eaux pluviales;
- Etc.



Restitution de leurs projets par les étudiants de l'INSA



Station météorologique installée au vélodrome



VILLAGE ÉTAPE : PLÉLAN DE NOUVEAU LABELLISÉE

Labelisée «Village Étape» une première fois en fin d'année 2014, la commune a de nouveau obtenu le label pour une durée de 6 ans. Une distinction accordée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire aux communes répondant aux critères exigeants de la charte nationale établie par la Fédération des Villages Étales. 62 villages sont labellisés en France dont 16 en Bretagne.

Être «Village Étape» c'est quoi ?

L'ambition du « village étape » est de donner envie aux automobilistes de s'y arrêter. Cela implique de disposer des mêmes services - voire davantage - que les aires de services sur les routes nationales et les autoroutes, avec la garantie d'un accueil de qualité, authentique et humain, dans un souci d'exigence continue.

Quels sont les critères qui ont permis à Plélan d'obtenir à nouveau ce label ?

Porte d'entrée de Brocéliande, site très touristique, et située à moins de 5 km de la

RN 24 qui relie Rennes à Lorient, la commune bénéficie d'une situation géographique idéale pour une pause improvisée sur un trajet. Avec une population inférieure à 5 000 habitants, des commerces variés qui se développent (ex: nouvelle cellule commerciale en 2019), des restaurants, des hébergements hôteliers de qualité, des aménagements urbains adaptés (ex : zone bleue créée en 2017 pour faciliter le stationnement / travaux de voirie réalisés en vue de faciliter l'accessibilité pour tous au bourg et à ses services, etc.), des animations co-construites avec les commerçants et les citoyens (ex : 4 animations saisonnières pendant le marché), etc. Plélan répond aux critères requis pour le renouvellement du label.

Quel intérêt pour la commune ?

Le label, qui se traduit par une signalétique routière spécifique en bordure de 4 voies et sur l'aire de repos *Paimpont-Brocélande*, offre à la commune une visibilité portant sur

l'offre de commerces et de services locaux. Il permet ainsi de renforcer l'attractivité touristique et économique de la commune, et de répondre par là même à l'objectif de dynamisation du centre-bourg essentielle aux commerçants et aux habitants. Un atout non négligeable donc, dont nous sommes tous, plélanais et plélanais, les ambassadeurs pour les 6 prochaines années à venir.

• Plus d'infos sur www.village-etape.fr



Présentez-vous

Je suis Corinne Sergent et suis originaire du Finistère. Initialement secrétaire de direction, j'ai commencé à travailler à la mairie de Plélan en 1998 après avoir obtenu mon concours d'adjoint administratif.

J'ai d'ailleurs obtenu cette année la médaille d'honneur de la fonction publique pour fêter mes 20 ans de service pour la commune.

Quelles sont vos missions ?

Je travaille pour le Service Population au sein d'une équipe de 4 agents. En tant qu'adjointe administrative j'ai été affectée à plusieurs missions depuis le début de ma carrière à la mairie. J'ai commencé en tant qu'agent d'accueil, puis je suis venue en appui au Service Urbanisme et depuis 2 ans au Service Comptabilité. Je gère également la gestion administrative du marché et les demandes de cartes d'identité et de passeports. (Soit 1500 demandes par an).

Qu'est-ce qui vous plaît et vous motive dans ce métier ?

Le fait d'être polyvalente et la variété des tâches qui me sont confiées. Je ne m'ennuie pas et j'évolue. S'ajoute à cela, que j'aime être en contact direct avec les administrés et les plélanais. Mon ancienneté et le fait que je sois moi-même plélanaise me permettent de mieux répondre à leurs attentes. Enfin, je viens à pieds tous les matins et c'est un gros avantage !

Corinne Sergent
Adjointe administrative

Les - du métier

“L'impatience, voire l'agressivité de certains usagers qui n'ont pas conscience de la charge de travail.”

Les + du métier

“Le fait de ne pas avoir de tâches répétitives.”

C'EST VOTÉ

Vous trouverez les
comptes-rendus
du Conseil municipal sur
www.plelan-le-grand.fr
Une version papier est
disponible en mairie

6 FÉVRIER

- **Finances** : Débat d'orientation budgétaire 2020 / Mission relative à l'accompagnement de la collectivité dans l'élaboration budgétaire / Constitution d'une provision pour risques et charges courantes.
- **Vie associative** : Versement de la participation 2020 à l'association L'Inter'Val.

- **Scolaire / culture** : Signature d'un contrat local d'éducation artistique et culturelle - résidence d'artistes dans les écoles.
- **Personnel communal** : Modification du régime indemnitaire du directeur des services techniques.

5 MARS

- **Finances** : Adoption des comptes de gestion 2019 et des comptes administratifs 2019 / Affectation des résultats des comptes administratifs 2019 / Vote des taux d'imposition 2020 / Adoption des budgets primitifs 2020 / Participation réciproque des communes de Plélan-le-Grand et de Paimpont aux différentes études et travaux sur la digue des Forges.

- **Vie associative** : Vote des subventions aux associations année 2020.
- **Voirie** : Adoption de l'avant-projet d'aménagement de la rue du Marché (1^{ère} tranche).
- **Patrimoine** : Dissolution du SIVU « Forges et métallurgie du fer en Brocéliande » et répartition de l'actif entre les communes de Plélan-le-Grand et de Paimpont.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS



- **Nom de la liste** : Ça bouge en grand à Plélan : Ensemble continuons à innover !
- **Tête de liste** : Murielle Douté-Bouton (sans étiquette)
- **Nombre d'inscrits sur les listes électorales** : 2946
- **Nombre de votants** : 1101 (37,37%)
- **Nombre d'abstentions** : 1845 (62,63%)
- **Nombre de votes exprimés** : 901 (30,58 %)
- **Nombre de votes blancs / nuls** : 200 (18,17 %)

Candidat-e-s élu-e-s au conseil municipal: Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Bénédicte Rolland, Patrick Riffault, Aude Marty, Sébastien Le Rhun, Arlette Rouzel, Steven Perrichot, Sophie Boël-Clemmen, Serge Monnier, Paulette Renault, Cédric Blairon, Mireille Clouet, Aurélien Renouard, Noémie Bliard, Jacky Weber, Anne Le Quéré, Mickaël Ouisse, Elodie Samin, Jean-Ghislain Picault, Nolwenn Marquer, Michel Cotto, Odette Hamelin, Franck Roger, Fleur de Launay, Loïc Poussin, Aude Peyé.

Candidat-e-s élu-e-s au conseil communautaire : Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Bénédicte Rolland, Patrick Riffault, Aude Marty, Sébastien Le Rhun.

REPORT DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION DU 20 MARS

Programmé le 20 mars à huis-clos, le conseil municipal d'installation a finalement été reporté, comme ceux des 30 000 communes où il avait été élu à l'issue du 1^{er} tour, suite à l'évolution de l'épidémie de Covid-19. D'ici cette installation, laquelle sera indiquée par un rapport ministériel au regard des conditions sanitaires, la collectivité est toujours gérée par l'équipe municipale sortante, qui a adapté ses pratiques de collaboration.

AVENIR BROCÉLIANDE



Plélanais depuis février 2019, Jérôme Bihannic a ouvert son entreprise de plomberie, chauffage et électricité *Avenir Brocéliande*, au 52 Trégu dans les anciens locaux de l'entreprise du même type *Renault Albert*. « *Dans le métier depuis 23 ans* », il quitte Pacé où il exerçait depuis plusieurs années pour venir s'installer à Plélan où « *le cadre de vie et l'échange avec les clients sont plus agréables* ». Un nouvel *Avenir* qu'il aborde serein avec ses 2 salariés, Noël Hédreuil, plombier, chauffagiste et carreleur de salle de bain, et Rachelle Linotte, assistante de direction. « *Ici il fait bon travailler, c'est une entreprise familiale, à taille humaine, où la proximité est primordiale* ». Chez les particuliers, dans les hôtels et entreprises locales, ils interviennent du lundi au vendredi dans un rayon de 30km.

Ouvertures du bureau pour prise de RDV : lun, mer, ven de 8h30 à 17h30 ou au 02 99 06 93 69 /
Dépannage d'urgence : 06 75 82 31 70

LE GALOP ROMAIN : UNE AFFAIRE DE FAMILLE

Père et Fille, Bruno et Mélanie Ternisien sont les nouveaux gérants du Galop Romain depuis le mois de juin dernier. Ancienne agente de la fonction publique, c'est elle qui est à l'initiative du projet dans lequel elle embarque son père tout juste retraité de chez EDF quand l'idée se concrétise. « *Depuis toute petite j'ai en tête d'avoir mon établissement et d'ouvrir un lieu convivial où l'on est en contact direct avec les gens* ». Alors quand l'opportunité se présente à Plélan, Mélanie n'hésite pas une seconde, propose à son père « *qui accepte direct de s'associer avec elle* », et se lance. Le Galop Romain c'est le « nouveau » repaire des joueurs (PMU, fléchettes, jeux à gratter) et des amateurs de bières locales, mais aussi un lieu de concerts organisés une fois par mois. « *Le petit plus qui fait la différence !* ». À découvrir au 31 rue Nationale.



Ouvertures du bar : Du mardi au jeudi de 8h à 19h, le vendredi et le samedi de 8h à 1h et le dimanche à partir de 8h / **Facebook :** @pmulegalopromain

LA MAISON GUICHARD



Il y a eu la *Boulangerie Sivy*, puis la *Boulangerie Bellier* et depuis le 14 novembre il y a la *Maison Guichard*. Ce sont Emmanuel et Marina, à leur compte depuis 10 ans, qui ont repris l'établissement, lui aux fourneaux, elle à la gestion. Après l'ouverture d'une boulangerie à Montfort, puis un passage par Pornichet, le couple a souhaité revenir dans la région pour « *retrouver une clientèle plus familiale et la proximité des petites villes* ». Pour Monsieur c'est même un véritable retour aux sources puisqu'il a commencé en tant qu'apprenti à la Boulangerie Sivy il y a plus de 20 ans. Entourés d'une équipe de 6 salariés, la répartition des tâches se fait entre le comptoir et le laboratoire où chaque jour Emmanuel réinvente les classiques et crée de nouvelles recettes pour le plaisir de nos papilles. « *Tout en veillant à n'utiliser que des produits locaux, de saison, de qualité et sans améliorants !* ». Viennoiseries, pâtisseries, pâte à tartiner et guimauves faites maison, hot dog, sandwich, etc. À déguster sans modération au 53 Avenue de la Libération.

Ouvertures de la boulangerie : Du mardi au samedi de 7h à 19h30 et le dimanche de 7h à 14h

DU NOUVEAU AU GARAGE PEUGEOT

Après 10 ans en tant que chef d'équipe chez Citroën et 7 ans en tant que mécanicien chez Peugeot, Fabien Morand a repris les rênes du garage Peugeot le 3 septembre dernier dans la zone d'activités de la Pointe. Une suite logique pour ce petit fils et fils de garagiste, fin connaisseur des modèles conçus par le constructeur automobile. Entouré de 3 collaborateurs, dont son épouse Solen qui l'appuie dans la gestion des tâches administratives, le garagiste-concessionnaire propose différents services que sont : la réparation mécanique et de carrosserie, la peinture, la vente de voitures neuves et d'occasions.

Ouvertures du garage : Du mardi au samedi 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h et le samedi de 9h à 13h
Tél : 02 99 06 92 17



HUGUES GOUNEAU : COURTIER EN PRÊT IMMOBILIER



Originaire de Plélan, Hugues Gouneau est courtier indépendant en prêts immobiliers sur la commune depuis octobre 2019. Après 3 années passées en tant que conseiller clientèle dans le milieu bancaire, le jeune homme a souhaité lancer son activité sur un terrain qu'il connaît bien. Son rôle ? Accompagner les clients dans leurs projets, les conseiller, et faire les démarches auprès des banques en vue de leur soumettre la meilleure proposition. « *Un achat immobilier c'est un projet de vie, ça ne se prend pas à la légère et les clients ont besoin d'un accompagnement. Quel que soit leur profil, je suis là pour les aider, et ce en toute transparence* ». Besoin de souscrire à un prêt ? Prenez RDV à domicile, chez vous ou chez lui, du lundi au samedi. **Tél :** 06 80 64 97 48 / **Email :** h.gouneau@cafpi.fr

AU PRÉ DE LA TERRE

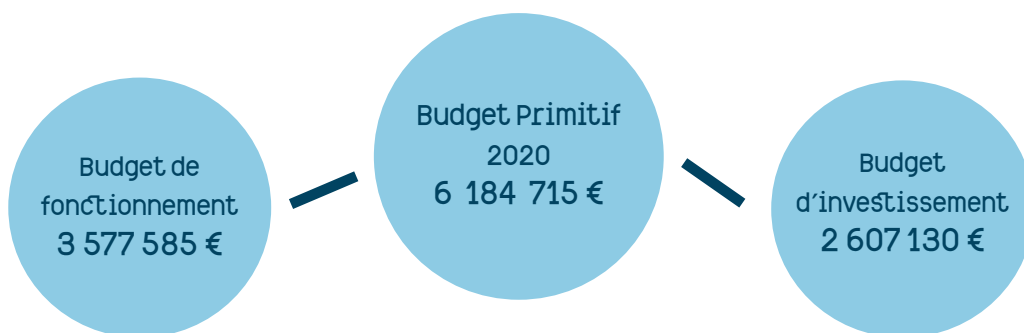
Fille d'éleveurs et de producteurs de lait, Stéphanie Catherine a d'abord passé 7 ans dans des élevages aux 4 coins du monde pour revenir dans la ferme familiale développer son activité de fromagère en septembre 2018. Produits à partir du lait de l'élevage de vaches de la race bretonne « Pie Noire » de ses parents, les fromages que fabrique Stéphanie sont issus d'une agriculture biologique et locale, avec une maîtrise entière du procédé de transformation. Tome, fromage frais affiné et aromatisé, gwell, crème, beurre, etc. Une gamme gourmande à déguster et à découvrir à la ferme du Pas Mainguy tous les jeudis de 16h à 19h et à la boutique Terroir et Compagnie à Plélan.

Tél : 06 84 20 31 84 / **Email :** aupredelaterre@gmail.com / **Facebook :** @aupredelaterre



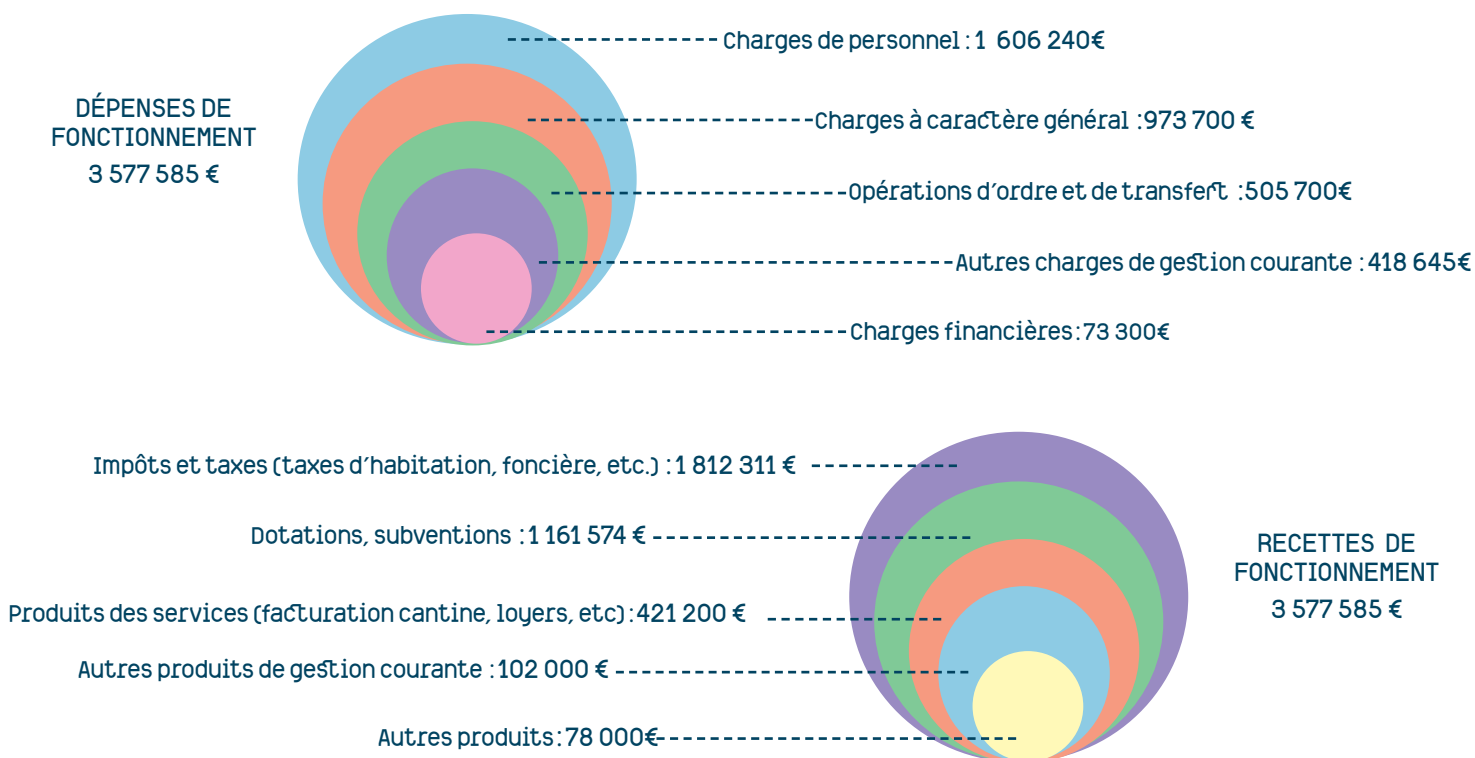
BUDGET 2020

Le 5 mars 2020, le conseil municipal a voté le budget pour l'année 2020. Un contexte pré-électoral particulier puisque c'est la nouvelle équipe en place qui sera gestionnaire de ce budget jusqu'au 1^{er} janvier 2021. Financée à la fois par les impôts locaux, par les dotations de l'État et au besoin par le recours à l'emprunt, la commune, comme l'ensemble des collectivités locales, est soumise à des règles budgétaires strictes. Réparti en deux sections, « Fonctionnement » et « Investissement », le budget recouvre l'ensemble des dépenses et des recettes qui permettent le fonctionnement des services et la mise en place de projets communaux sur le court, moyen et long terme. Comment est réparti ce budget ? Quels sont les principaux postes de dépenses ? Quelles sont les évolutions au regard du budget 2019 ? Quels sont les projets d'investissement prioritaires à venir ? On fait le point.

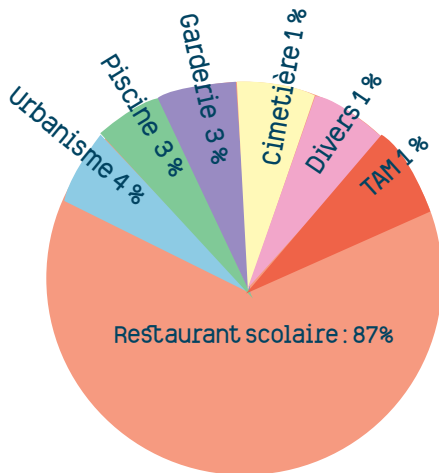


LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020

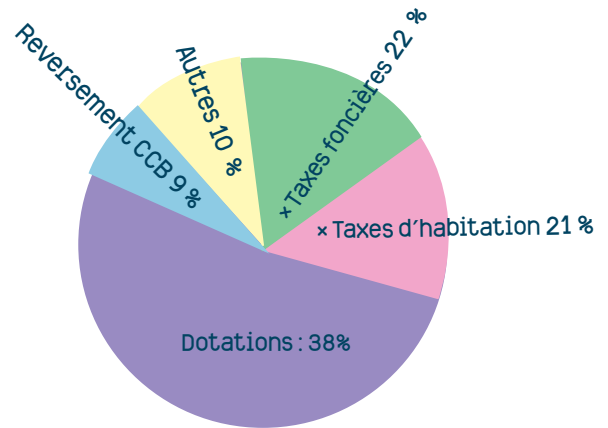
Le budget de fonctionnement couvre les recettes et les dépenses liées au fonctionnement courant de la commune et de ses services, dont bien sûr les charges de personnel, l'achat de fournitures, mais aussi les charges à caractère général (ex : la facture d'électricité de la mairie), les provisions, les dotations aux amortissements ou encore les remboursements des intérêts de la dette.



Zoom sur la facturation aux usagers en 2020 (produits des services) : 421 200 €



Zoom sur les principales recettes (impôts et taxes / dotations et subventions) en 2020 : 2 973 885 €



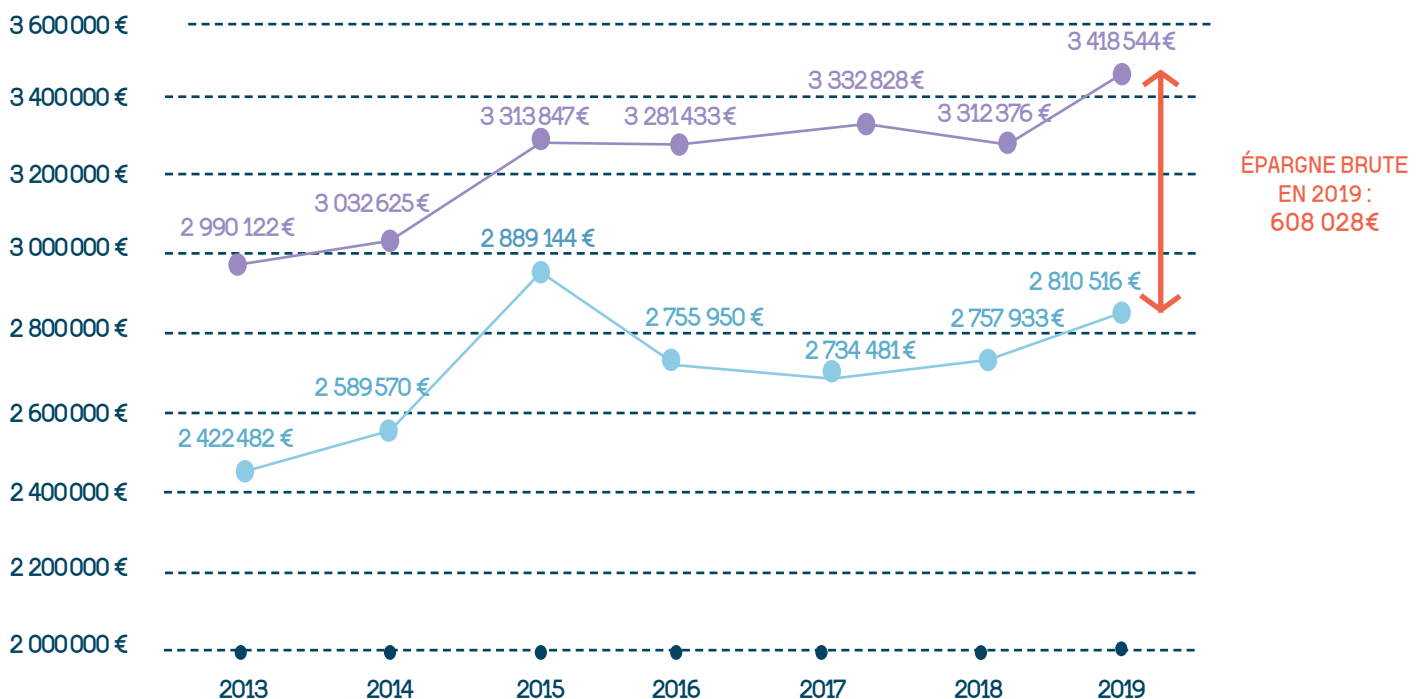
* Les taux de la part communale des taxes restent inchangés :

- Foncier bâti : 15,86%
- Foncier non bâti : 47,17%
- Taxe d'habitation : 15,45%

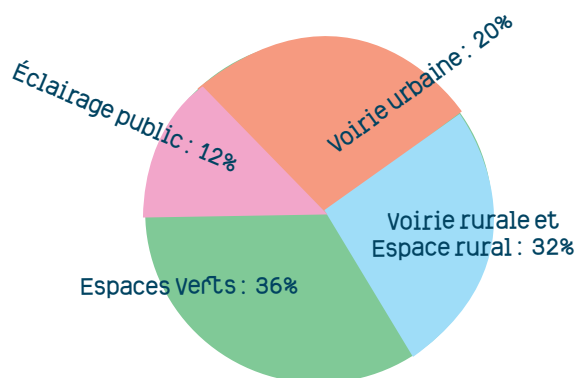
2020 DANS LA CONTINUITÉ DE 2019

Au regard de 2019, la municipalité entend maintenir sa rigueur budgétaire et son épargne brute en 2020 (cf schéma ci-dessous), via la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement pour envisager des projets futurs sur la commune. Les répartitions des dépenses de fonctionnement en 2020 au sein de chaque service se calquent sur celles de 2019 (cf schémas p14).

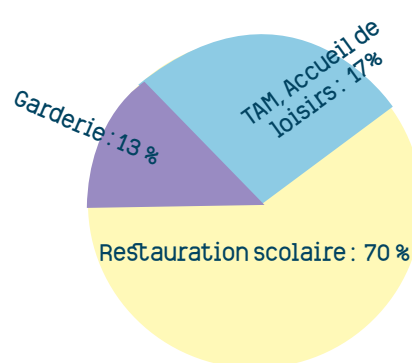
Dépenses réelles de fonctionnement / Recettes réelles de fonctionnement



Zoom sur la répartition des dépenses du budget de fonctionnement des Services Techniques en 2019 :
540 064 €



Zoom sur la répartition des dépenses du budget de fonctionnement du Service Périscolaire en 2019 :
644 937 €



Zoom sur des dépenses de fonctionnement en 2019

La comptabilité analytique déployée depuis 2017 permet aujourd'hui de présenter des coûts de revient par activité pour mieux suivre les dépenses. Quelques exemples de coûts de revient.



6,18€
par Repas servi au
restaurant scolaire



190€ /h
d'ouverture au public de
la Médiathèque



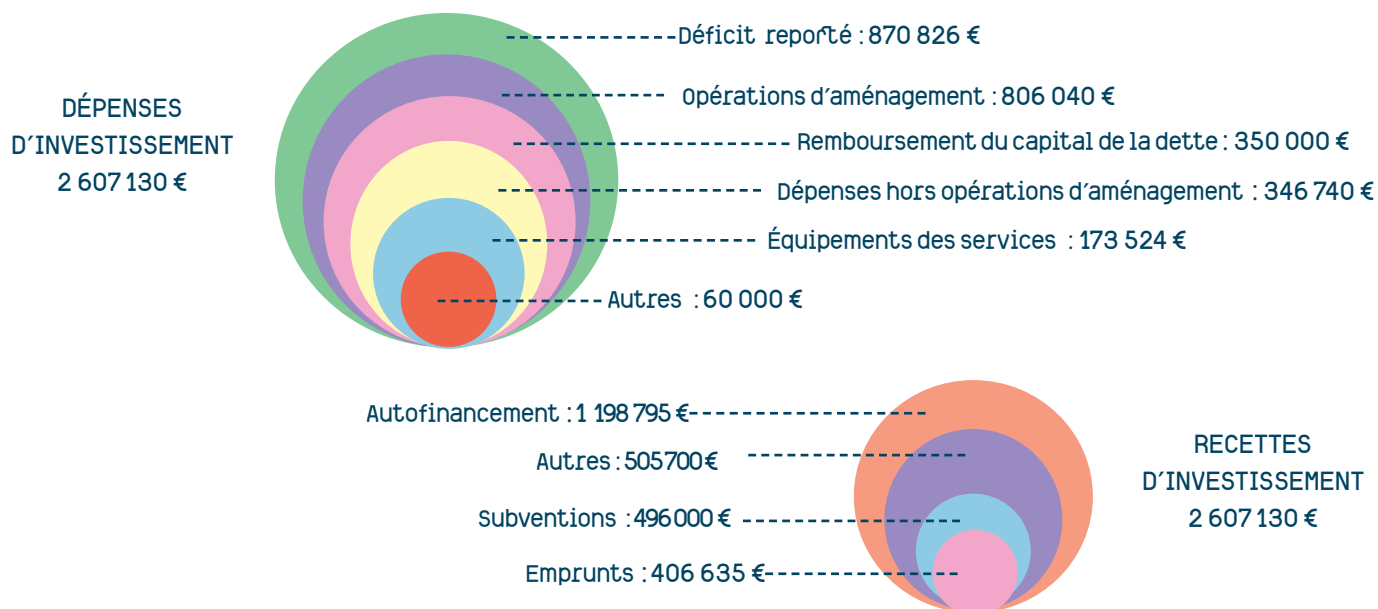
1,35€ / m²
entretenu par le service
Espaces Verts



454€ /J
pour l'accueil du public
au sein de la mairie

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT EN 2020

Le Budget d'investissement permet de couvrir l'achat de biens et de matériels durables, les travaux de construction ou l'aménagement de bâtiments, les travaux d'infrastructure, le remboursement en capital des emprunts, etc.



2020, année de transition vers un nouveau projet politique sera marquée par :

- La fin des travaux d'aménagement intérieur de la mairie (1^{ère} tranche) et des travaux de voirie urbaine en 2019 : giratoire rue de la Vallée du Cast, Chemin des châteaux, etc.
- La réalisation de la 1^{ère} tranche rue du Marché en vue des travaux du Centre de secours.
- Divers investissements seront programmés dans le cadre du programme annuel d'investissement pour maintenir en état le patrimoine et doter les services de matériels et équipements.

ZOOM SUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES EN 2020



La Canopée

Fin du financement des travaux de la Tranche 1 + Financement de l'étude & de la maîtrise d'œuvre de la Tranche 2.
97 000€



Voirie & Chemins

Financement des travaux de voirie urbaine et des chemins ruraux.
138 200 €



Giratoire

Financement de l'aménagement du giratoire rue de la Vallée du Cast
131 600 €



Complexe sportif

Financement de l'étude de faisabilité et de la maîtrise d'œuvre (10%) pour l'agrandissement du complexe sportif.
16 240€



Centre social

Financement des travaux de déconstruction et dépollution.
175 000€



Vélodrome

Financement des travaux d'aménagement des abords du vélodrome et mobilier urbain.
31 950€



Centre de secours

Participation au financement des travaux de construction du futur centre de secours.
130 000€



Rue du Marché

Financement des travaux de réaménagement de la rue du Marché, Tranche 1.
67 500€



Chemin des Châteaux et rue de L'Hermine

Fin du financement des travaux de réaménagement des deux rues.
373 300 €



Mairie

Aménagement intérieur de l'accueil de la mairie.
31 500 €

L'INTER'VAL : INITIATIVES & PARTAGES



partenaires*.

Créée en 1967, l'Association pour le développement Social et Culturel de la Région de Plélan (A.D.S.C.R.P) est devenue l'Inter'Val en 2017. Agréée Centre Social par la Caisse d'Allocation Familiale l'association propose un panel d'activités de partage et de rencontres sur les communes de Maxent, Monterfil, Paimpont, Saint-Péran, Treffendel et Plélan-le-Grand.

L'Inter'Val c'est avant tout un lieu de ressources ouvert à toutes et à tous, où les habitants peuvent non seulement bénéficier des services à finalité sociale, mais aussi tisser des liens en créant et/ou en participant à des ateliers et des événements de tous types. Et ce peu importe l'âge.

Animée quotidiennement par une équipe de bénévoles et de salariés, l'association décline son programme d'animations par tranche d'âge et selon les besoins et les envies de chacun. Parents, enfants, ados, seniors, familles, plusieurs rendez-vous et ateliers ciblés sont proposés pour que toutes et tous cultivent leurs envies, laissent libre cours à leur imagination et à leur créativité, partagent leurs expériences et activités, acquièrent de nouveaux savoirs.

Parmi ces rendez-vous : les ateliers «Couture» et «Remue Ménages», la «Gym à thème», le «Repair Café», le «Café Parlotte», les Bourses aux jouets et aux vêtements, les activités sportives, les conférences et débats citoyens (*cf Le Schmilblick du citoyen*), etc. Une large offre qui s'étoffe au gré des propositions de tous et grâce au soutien des adhérents et des

Fondée sur des valeurs de «Vivre-ensemble» que sont la convivialité, la solidarité et l'épanouissement de tous, l'Inter'Val vit grâce à l'investissement de l'équipe salariale et bénévole et grâce aux habitants du territoire.

Devenir bénévole de l'Inter'Val

Les bénévoles sont les ressources vives de l'association. Aussi, chaque plélanais est invité à s'impliquer à sa façon ! Via :

- La présence et/ou l'organisation d'une activité, d'un temps de rencontre;
- L'expression d'un avis et/ou la prise de décision collective;
- L'implication au sein de la gouvernance associative;
- Un coup de main ponctuel ou régulier.

Et parce que les actions et projets développés visent tous les profils et que diversité rime avec ouverture et enrichissement, quelque soit l'âge, le vécu, le savoir-faire, la disponibilité, etc. l'Inter'Val vous ouvre ses portes !

Une envie ? Un besoin ? Une idée ? L'Inter'Val vous accueille et accompagne vos initiatives du lundi au jeudi de 9h00 à 18h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00, 4 rue du Centre social.

Site : www.linterval.org

Mel : accueil@linterval.org

Tél : 02 99 06 88 90

Partenaires : Locaux (la Communauté de communes de Brocéliande, les communes citées en introduction, le réseau des médiathèques, les écoles et collèges, l'ADMR, etc.) / Institutionnels (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, Caisse des Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Réseau parentalité 35, Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) / Sociaux (La Protection Maternelle et Infantile, le Relais Parents Assistants Maternels) / Associatifs.

LES PERMANENCES SOCIALES À L'INTER'VAL

(4 rue du centre social)

- **CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) :** sur RDV au 02 99 30 80 89, un jeudi par mois de 9h30 à 12h00.
- **Centre Médico Psychologique :** sur RDV au 02 99 33 391 8 le mardi chaque semaine.
- **CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale) :** sur RDV au 02 99 09 15 53, tous les mardis et jeudis.
- **CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) :** sur RDV au 36 46, les lundis après-midi.
- **Les Restos du Cœur :** sur inscription au 02 99 09 39 38, pendant la période hivernale de novembre à mars, tous les mardis matins.



LES FÉES DU TRAEZH

Enora Guérin Le Guen et Célia Gourrier, 2 amies d'enfance plélanaises, se sont lancé le défi de participer au Rallye solidaire Le Trophée de la Rose des sables. Une aventure 100% féminine à travers le désert marocain du 13 au 25 octobre 2020.

Depuis 2001, le *Trophée de la Rose des sables* célèbre chaque année des duos féminins lors d'une course d'orientation solidaire et sportive au profit de 4 associations caritatives qui oeuvrent toute l'année : *Les Enfants du désert* (acheminement de fournitures scolaires, de denrées alimentaires non périssables, etc.), *Le Cancer du sein, parlons-en !* (versement d'1€/km parcouru), *La Croix Rouge* (acheminement de denrées alimentaires non périssables) et le *Club des Petits déjeuners* (versement d'1€/km parcouru).

Pour notre équipage, rebaptisé «Les Fées du Traezh» le temps de la course (Les fées de la forêt de Brocéliande et «traezh» qui signifie «sable» en breton), sensibilisé au handicap et à la maladie aussi bien dans la vie professionnelle que personnelle, cette aventure se présente comme «une évidence, un moyen de vivre au-delà de notre zone de confort et de participer à une expérience humaine, solidaire, extraordinaire qui nous tient à cœur».

Pour relever ce défi audacieux et solidaire, qui implique un certain financement (18 114€), Énora et Célia proposent aux habitants et aux entreprises qui souhaitent s'associer au projet et apporter leur soutien aux associations, plusieurs formes d'actions, de dons et de partenariats.

Alors si l'envie de contribuer à leur aventure vous tente, contactez-les pour en savoir plus ! Elles ont jusqu'au 14 septembre pour recueillir les fonds nécessaires et valider leur inscription au *Trophée de la Rose des sables*.

- **Mel :** enora.celia@gmail.com
- **Plus d'infos sur le Trophée de la Rose des Sables :**
www.trophee-roses-des-sables.com



ENVIE D'AGIR ?

Étudiant ou actif, vous voulez booster votre quotidien et vous investir au profit d'une oeuvre caritative ou sociale ? Plusieurs structures sont en place sur la commune. N'hésitez pas à les contacter pour les rejoindre et contribuer à élargir leur action et leur réseau.



Aide à domicile en milieu rural

9A Rue du marché, 35380 Plélan
plelan.asso@admr35.org
02 99 06 96 97
www.admr35.org



Association agréée centre social

4 Rue du Centre social, 35380 Plélan
accueil@interval.org
02 99 06 88 90
www.linterval.iloise.net



Restos du cœur

20 La Cotelais, 35160 Montfort-sur-Meu
ad35.montfort@restosducoeur.org
02 99 07 13 89
www.restosducoeur.org



Services de soins infirmiers à domicile «Vivons chez nous»

9 Rue du Marché, 35380 Plélan
vivonscheznous@wanadoo.fr
02 99 06 90 44
www.una35.fr/vivons_chez_nous.fr

DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE À PLÉLAN !

En Ille-et-Vilaine, les sapeurs-pompiers volontaires sont intégrés dans les 87 centres de secours du département, dont celui de Plélan, et assurent une mission de secours auprès de la population locale. Formés aux différentes missions, ils assurent ensuite des astreintes selon leurs disponibilités au sein de leur centre de secours d'affectation (situé à moins de 5min en voiture du domicile) et perçoivent pour cela des indemnités versées par le service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine (SDIS 35).

- Pour intégrer l'équipe de Plélan, prenez contact avec le chef de centre Dominique Hédreuil.
- Tél : 02 99 06 87 37 / Email : dominique.hedreuil@sdis35.fr
- Plus d'infos sur : <https://sapeurs-pompiers35.fr/nous-rejoindre/devenir-sapeur-pompier-volontaire/>



Recrute!

VERS L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



CIDFF

Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Ille-et-Vilaine

Fondé en 1972 à l'initiative de l'Etat, la Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (FNCIDFF) vise à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, à lutter contre les violences et discriminations sexistes, et à renforcer l'accès au Droit de la famille et du travail. Une mission d'intérêt général menée par les 106 CIDFF sur le territoire national dont celui d'Ille et Vilaine, basé à Rennes sous la direction de Solen Degabriel, qui assure des permanences régulières à Plélan-le-Grand.

Composée de 2 bénévoles et de 11 salariées, notamment de juristes et conseillères à l'emploi, l'équipe du CIDFF 35 intervient sur l'ensemble du département pour informer, orienter et accompagner dans leurs démarches les femmes principalement, mais aussi tous les hommes qui le souhaitent, dans les secteurs que sont : l'accès au Droit (*informations sur le droit de la famille : séparations de couple, garde d'enfant, pension alimentaire, violences intra-familiales et le droit du travail comme le harcèlement, les ruptures de contrat et le congé parental*), la lutte contre les violences faites aux femmes, le soutien à la parentalité, l'accompagnement des personnes veuves, la recherche d'emploi et de formation.

Partenaire de la Communauté de communes de Brocéliande et de la C.A.F Ille-et-Vilaine, le CIDFF assure des permanences par des professionnelles expérimentées dans plusieurs communes du territoire dont Plélan-le-Grand. Plus qu'une aide juridique sur le Droit de la famille et du travail, « *ces temps d'échanges s'intègrent dans une démarche d'accompagnement global propre à une situation personnelle, ce qui permet d'orienter les personnes que nous recevons vers les structures partenaires adaptées à leurs besoins. Chaque rencontre étant bien sûr gratuite et confidentielle.* ».

Parmi les structures partenaires sur le territoire : le Point accueil emploi communautaire, la mission locale, les centres communaux et départementaux d'action sociale, la gendarmerie nationale, l'Inter'Val, etc.

Parallèlement, le CIDFF 35 mène plusieurs actions visant à sensibiliser et à promouvoir l'égalité des deux sexes :

- Accompagnement et animation d'un groupe de paroles pour les femmes victimes de violences.
- Intervention en milieu scolaire pour promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons.
- Animation d'un groupe de paroles et de soutien pour les personnes veuves.
- Action de soutien à la parentalité.
- Accompagnement individualisé à la recherche d'emploi.

Les permanences juridiques du CIDFF 35 à Plélan

- Un jeudi par mois de 9h30 à 12h00, dans les locaux de l'Inter'Val, 4 rue du Centre social.
- Sur RDV au 02 99 30 80 89 ou par mail à cidff.35@orange.fr
- Site internet du CIDFF F35 : www.illeetvilaine.cidff.info
- Facebook : @cidff35



NUMÉRO D'URGENCE
39 19 pour les femmes victimes de violences
114 par SMS

QUELQUES CHIFFRES AU NIVEAU NATIONAL

106
CIDFF sur le territoire national
&
1794 lieux d'information

553 000
personnes prises en
charge par les CIDFF
en 2018.

996 000
informations traitées en 2018 dans les
domaines de : l'accès au droit / la lutte
contre les violences faites aux femmes / la
vie familiale et parentalité / l'éducation à la
citoyenneté / l'emploi

CONSEIL MUNICIPAL

Vous trouverez les comptes-rendus du Conseil municipal sur www.plelan-le-grand.fr

VOTRE MAIRIE

37, avenue de la Libération
35380 Plélan-le-Grand

Tél. 02 99 06 81 41

Fax 02 99 06 97 96

accueil@plelan-le-grand.fr

www.plelan-le-grand.fr

Horaires

Accueil téléphonique uniquement en période de confinement

Lundi au jeudi. > 9h/12h – 14h/17h

Vendredi > 9h/12h – 14h/16h30

Permanences en mairie

Pour un rendez-vous avec le député, le conseiller départemental, l'architecte conseil, l'ADIL ou le conciliateur de justice, s'adresser directement à l'accueil de la mairie au 02 99 06 81 41.

Rencontrer le maire

Vous souhaitez rencontrer Murielle Douté-Bouton ou l'un de ses adjoints. Ils vous reçoivent sur rendez-vous au 02 99 06 81 41.

LA MÉDIATHÈQUE

18, rue Nationale
35380 Plélan-le-Grand

Tél. 02 99 61 80 03

mediatheque@plelan-le-grand.fr

www.mediatheque-julien-gracq.fr

Horaires

La médiathèque Julien Gracq est fermée durant toute la période de confinement liée à l'épidémie de Covid-19.

LA DÉCHETTERIE

Z.A. La Pointe rue des Artisans

35380 Plélan-le-Grand

Tél. 02 99 61 87 27

Horaires

La déchetterie est fermée durant toute la période de confinement liée à l'épidémie de Covid-19.

ÉTAT-CIVIL

Naissances

Jade CLOUËT

Élwann POIRIER

Gabin POINTEAU

Manon COSNIER

Candice GAREL

Sacha MASSOT

Lyana FÉVRIER

Hugo JUGÉ

Rafaël VICENTE

Logan BARBIER

Gabin LERAY

Nolan LEBORGNE

Décès

Yvonne CORVOISIER

Patrice MOLLE

Daniel DUPUY

Marcel LEBLANC

Lucienne BACHELOT

Marie SALMON

Yvonne DESHOUX

Edith TERTRAIS

Sofia MATAELE

Madeleine PUISSANT

Maurice LECHARTE

Manon BARBIER

Henri GERNIGON

Bernard GÉRARD

Maria DROUET

Georges PATTIER

À NOTER

FERMETURE DU BUREAU DE POSTE & GESTION DU COURRIER

- Le bureau de Poste de Plélan-le-Grand est fermé durant toute la période de confinement. Celui de Montfort prend le relai : le lundi de 14h à 17h / Du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h30.
- La distribution et la collecte du courrier et des colis ont lieu les mercredis, jeudis et vendredis. Une boîte aux lettres jaune par commune (Une affichette est apposée sur la boîte aux lettres pour informer les usagers).
- Les services essentiels sont maintenus : activités de services à la personne (portage de repas, de médicament...), la Presse, distribution de courrier urgent et des lettres recommandées.

AIDE AUX PERSONNES ISOLÉES ET FRAGILISÉES

- Un recensement des personnes isolées et fragilisées de plus de 70 ans est effectué par le CCAS pour pouvoir coordonner les interventions nécessaires en cas de besoin.
- Tous les habitants de Plélan sont invités à signaler toutes personnes isolées et/ou fragilisées auprès de la mairie par téléphone au 02 99 06 81 41 et/ou par mail à l'adresse accueil@plelan-le-grand.fr
- Les personnes recensées sont ensuite contactées par téléphone, par les agents municipaux et les élus, en vue d'évaluer leur état d'isolement et ainsi de mettre en oeuvre les solutions adaptées.

SOLIDARITÉ NUMÉRIQUE

- Les mesures de confinement mises en place pour lutter contre le Covid-19 accentuent la fracture numérique. L'illectronisme concerne 17 % de la population française, pourtant internet est nécessaire pour dialoguer avec ses proches, effectuer ses démarches administratives... Un centre d'aide Solidarité numérique a donc été mis en place par le Secrétariat d'État chargé du numérique pour apporter une première aide aux personnes qui n'ont pas l'habitude d'effectuer en ligne les démarches essentielles. Tél : 01 70 772 372

Compte tenu du contexte sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et des mesures sanitaires en vigueur depuis le début du confinement le 18 mars, de nombreux événements ont été annulés. Les dates annoncées ci-dessous sont elles aussi susceptibles d'être annulées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

8 mai

Commémorations du 8 mai 1945

6 juin

Course de caisses à savon

Organisée par l'association Thélандаise
au Thélin

20 juin

Open de tennis à Plélan

Tournoi sur les courts extérieurs
Organisé par le Tennis Club de
Brocéliande

19 juin

Tournoi de volleyball

À Treffendel

Organisé par le Volley club de Brocéliande

20 juin

Fête de l'école publique

Organisée par l'école Les Mains vertes

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser
ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**



Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000

(appel gratuit)